SYNDICAT MIXTE D'ELABORATION, DE GESTION ET DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE L'AGGLOMERATION DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

OBJET DE LA DELIBERATION :
CONTRIBUTION DU SYNDICAT AU DEBAT SUR LA LGV

N° 3

SESSION ORDINAIRE
Séance du lundi 7 novembre 2005

L'an deux mille cinq le lundi sept novembre à 17 heures, les membres du Syndicat Mixte chargé du Schéma de Cohérence Territoriale se sont réunis, régulièrement convoqués.

Etaient présents :

SECTEUR 1 (Lafrançaise, Montastruc, Piquecos, L'Honor de Cos, Puycornet, Vazerac, Labarthe).
Mmes Mrs FASAN Elisabeth, GUTHMULER Jean, MALMON Charles, MOUNIE Charles, ROSET Jacques, SOULHAC Patrick.
Absents excusés: CALVET René, PRAYSSAC.

SECTEUR 2 (Albefeuille Lagarde, Montauban, Corbarieu, St Nauphary, Montbeton, Lamothe Capdeville, Villemade)
Mmes Mrs LABRUYERE Francis, Président, ASTOUL Pierre, BISSON Michel, BONNEFOUS Pierre, BOURDONCLE Marc, BOUTON Gérard, CATUSSE Roger, CENTOMO Vally, FERRY Maguy, GABENS J.Louis (suppléant), GINESTE Jean, LADEVEZE Martine, PADIE Didier, PECOU Marcel, PERGET André, ROUTIER Gérard, VALAT BOYE Monique.
Absents excusés: BAREGES Brigitte, BEDOS Danielle, BENARD Pierre, BOURGADE Francis, BOURNAZEL Martine, GABACH Alain, LAGARDE Carmen, PAILLARES Bernard, POMA Pierre, POUCH Marie-Pierre, ROZENTAL Laurence, SI BELKACEM Amar, SEGUY Catherine, TERRANCLE Roland, WEILL Michel.

SECTEUR 3 (Lacourt St Pierre, Bressols, Montech, Bourret, Montbartier, Finhan).
Mrs DENAUD Michel, LAGREZE Robert, ROQUES José.
Absents excusés : BON Bernadette, BONNOMET Alain, SONREL J.Luc, TOURNIE J.Claude.

SECTEUR 4 (Villebrumier, Reyniès, Orgueil, Nohic, Labastide St Pierre, Campsas, Fabas, Canals, Dieupentale, Bessens, Monbequi).
Mmes Mrs BOYER Laurence, DELPECH Patrick, LAPORTE Bernard, MEESSEMAN Michel, METROT MARCHAND Bernadette, NEGRE M.Claude, PROUZET Noël, TOUSSAINT André, VAYSSIERES François.
Absents excusés : BIERGE Hélène, BOUE Philippe, PLEINECASSAGNE.

SECTEUR 5 (Albias, St Etienne de Tulmont, Léojac).
Mrs, COLINET René, CROISE J.Claude, QUATRE Christian, MARTIN Sabine.
Absent excusé : TEYSSIERES Christian.

Monsieur LABRUYERE, Président donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse Bordeaux- Toulouse est soumis depuis le 8 juin dernier au débat public, sous forme de nombreuses réunions thématiques organisées par Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage.

Ce débat est l'occasion d'aborder 3 questions :

- le projet de liaison ferroviaire à grande vitesse Bordeaux-Toulouse est-il opportun ?
- si oui, quelles sont les solutions techniques possibles ?
- quels sont les enjeux et impacts pour le territoire concerné ?

Le projet de tracé non finalisé à ce jour de cette future ligne à grande vitesse, va suivant la solution qui sera retenue par l'Etat avoir des retombées structurelles importantes pour le territoire du SCOT et plus particulièrement pour certaines de ses communes.

Aussi, au titre des contributions qui sont demandées par le maître d'ouvrage, **l'atelier « Déplacements » qui s'est réuni le 7/10/2005** a proposé que notre syndicat émette un avis favorable à la création de cette ligne, qui mettra Montauban et les communes limitrophes à 3 heures de PARIS.

Cependant soucieux de préserver l'harmonie de notre territoire, il nous semble que ce tracé doit suivre au mieux le tracé de l'autoroute A 62 .

Cette solution aurait pour avantage d'éviter le construction de nombreux ouvrages, et surtout de ne pas morceler le territoire.

Ce projet doit favoriser les liens avec l'A62 et ne peut trouver toute sa place qu'en s'appuyant sur une réflexion globale intégrant les grands projets structurants actuellement à l'étude, à savoir :

- la zone départementale à vocation logistique,
- le contournement de Montauban.

De plus, ce projet de création d'une nouvelle gare, dont l'emplacement reste à définir est incontournable.

Cette gare devra permettre aux voyageurs d'accéder sur un même lieu aux TER ainsi qu'aux TGV pour favoriser la multimodalité des déplacements.

Toutefois, l'emplacement qui sera choisi et la construction de cette gare doivent être accompagnés d'un projet urbanistique ambitieux.

Ceci étant exposé :

le comité syndical s'est prononcé pour la création d'une ligne à grande vitesse ainsi que pour la construction d'une nouvelle gare sur le territoire du SCOT.

Afin de rendre public cette contribution, il est proposé par ailleurs de verser la présente délibération au dossier du débat public prévu le mardi 8 novembre 2005 à 18 h 30 salle du Carreyrat.

A D O P T E

unanimité

P/EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
MONTAUBAN, le 8 novembre 2005

PO/LE PRESIDENT
Le Vice-Président
PERGET André